

1 DIRECTIVE

- 1.01 Les acquisitions, éliminations, mises hors service et mises à niveau des biens de TI qui suivent seront consignées :
- a) tout le matériel informatique, les accessoires et les mises à niveau de matériel installable;
 - b) tous les logiciels d'exploitation et d'application nécessitant une licence de logiciel.
- 1.02 Il faudra effectuer chaque année un inventaire des biens de TI et réaliser un rapprochement de l'inventaire avec les registres.

2 OBJET

- 2.01 La présente directive vise à assurer
- a) le suivi de tous les biens de technologie de l'information immobilisés et de leurs emplacements à la demande des intéressés;
 - b) l'installation de logiciels d'application approuvés lorsque le logiciel requiert une licence de logiciel et l'observation de toutes les restrictions convenues sur la licence;
 - c) la notation des cas de biens manquants et la prise de mesures adéquates pour réduire les pertes ou assurer un dédommagement pour celles-ci.

3 PORTÉE

- 3.01 La présente directive s'applique à tous les employés participant à la mise en place ou à l'élimination de matériel et de logiciels de TI.

4 RESPONSABILITÉ

- 4.01 Tous les employés participant à des activités d'achat et de mise en place d'articles de TI ont la responsabilité de mettre à jour le registre de contrôle des biens en y inscrivant les ajouts, les changements d'emplacement, les retraits et les pertes de tous les articles de matériel informatique, accessoires, mises à niveau de matériel installable et logiciels sous licence.
- 4.02 Le directeur des Services des applications de chaque secteur d'activité a la responsabilité d'effectuer un inventaire des biens de TI et de réaliser un rapprochement chaque année, puis de faire rapport des résultats à l'équipe de la haute direction.

5 DÉFINITIONS

- 5.01 Les « **accessoires d'ordinateur** » englobent le matériel périphérique comme

les imprimantes, les scanners, les lecteurs de disque dur externes, les graveurs de CD/DVD externes, les lecteurs externes de cartouche ou de bande, les moniteurs, les claviers sans fil et les souris.

6 DIRECTIVES CONNEXES

BCI TI 2.04 – Mise en place des systèmes

BCI TI 3.05 – Licences

BCI TI 8.01 – Sécurité physique et sécurité de l'infrastructure